

NOS PRESTATIONS 2025 - 2026

Nos tarifs sont forfaitaires et calculés sur 10 mois

DESCRIPTIF	TOTAL <u>MENSUEL</u>
Externat : ne déjeune pas et ne pique-nique pas à la cantine Contribution + Cotisation	61.00 €
Choix 1 - DP4 : 4 jours de ½ Pension (forfait) : Choix 2 – DP2 : DP Mardi-Vendredi + Pique-nique Lundi-Jeudi Choix 3 – Externe Surveillé : l'enfant amène son pique-nique toute la semaine Contribution + Cotisation comprises	155.00 € 115.00 € 80.00 €
Internat : ➤ Elèves de 6^{ème} – 4^{ème} AP (cours le lundi, mardi, jeudi et vendredi) ➤ Elèves de 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} Contribution + Cotisation comprises	328.00 € 404.00 €
Avance séjour : 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}	25.00 €
Avance séjour nouveaux élèves et redoublants : 5^{ème} et 3^{ème}	50.00 €

DESCRIPTIF DES OPTIONS	TARIF ANNUEL
Option Equitation : ➤ Elèves de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème}	235.00 €
Option Théâtre : ➤ Elèves de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème}	90.00 €
Option Football Mixte : ➤ Elèves de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}	85.00 €
Option Anglais Approfondi : ➤ Elèves de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} Il y aura obligation de passer le concours « Big Challenge »	5.00 €

REPAS OCCASIONNELS :

- Les externes peuvent prendre un repas dans la limite de 1 ou 2 par semaine maximum. Il suffit pour cela de s'inscrire au plus tard le mercredi de la semaine précédente au secrétariat. Le prix du repas est de 7.70 €, payable sur facture.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE REGIME :

- Ce type de demande devra nous parvenir par courrier/mail, afin que nous puissions régulariser la facturation et gérer au mieux nos commandes alimentaires. En ce sens, **un changement de régime de la demi-pension à l'externat sera effectif à la fin de chaque trimestre.**
Sauf cause réelle et sérieuse, **une indemnité de résiliation de deux mois sera exigée en cas de départ de l'internat** en cours d'année.

PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES SOCIAUX :

- Pour les élèves dont la scolarité est prise en charge par un organisme social, les familles doivent impérativement fournir au secrétariat la prise en charge donnée par les services sociaux.

La direction du collège Ste-Anne vous propose l'organisation suivante :

FACTURATION DE NOS PRESTATIONS :

Vous recevrez **une facture annuelle avec échéancier sur votre Espace Parent Ecole Directe** en début d'année (forfait annuel, forfait livres, casier, TD....).

MODES DE REGLEMENT :

- Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié de l'établissement. Il assure en effet aux parents une meilleure sécurité et leur évite les inconvénients du paiement traditionnel.
- **Pour ceux qui règlent par prélèvement automatique,**
Le prélèvement sera effectué le 06 de chaque mois (échéancier d'octobre à juillet sur la facture).
Pour les factures ou avoirs complémentaires, l'échéancier se recalculera automatiquement.
- **Pour ceux qui règlent par chèque,**
Le règlement sera à déposer avant le 06 de chaque mois.
Pour les factures ou avoirs complémentaires, l'échéancier se recalculera automatiquement.

D'autres facturations pourront être déposées sur le site Internet EcoleDirecte, l'échéancier se recalculera automatiquement.

L'échéancier à prendre en compte est celui indiqué sur la dernière facture déposée sur EcoleDirecte dans l'onglet « Documents » OU alors il est consultable dans l'onglet « Situation financière ».

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à appeler Madame BRARD au 02.41.83.15.03.

Le Directeur,
B. PICQUES



Collège Privé Mixte

15 rue François Bedouet
BP 05
St Hilaire St Florent
49400 SAUMUR

☎ : 02-41-83-04-04
secretariat.steanne@donboscosaumur.com
<http://www.collegesainteanne-saumur.websco.fr>

